Image not found or type unknown

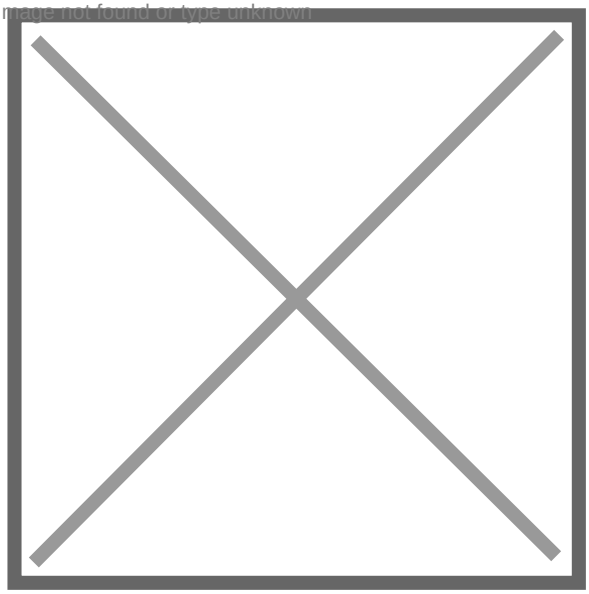

Nationalité Française par naissance

Par **ImaneHOUDA**, le **12/09/2019** à **13:52**

Bonjour,

Je suis une jeune marocaine née en France, à l'âge de 8 ans je suis retournée vivre au Maroc avec mes parents qui sont de nationalité marocaine.

Je suis arrivée en France par un visa touristique, je suis enceinte, je vais accouché mon enfant en 2 mois, je désir savoir si le fait d'avoir un enfant né en France peut m'attribuer la nationalité français vue que je suis née aussi en France.

A vous lire

Par **amajuris**, le **12/09/2019** à **15:47**

bonjour,

le simple fait de naître en france ne vous permet de prétendre à la nationalité française.

par contre, votre enfant étant né en france d'un parent étranger né en france, en application de l'article 19-3 du code civil, votre enfant sera français.

vous pourrez avoir un titre de séjour comme parent d'enfant français

si vous remplissez les conditions suivantes :

vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
et vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance, ou depuis au moins 2 ans.

source: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés